

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL VILLE DE NEUVILLE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Neuville, tenue le lundi 15 novembre 2021, à 19 h 30, à l'hôtel de ville de Neuville, situé au 230, rue du Père-Rhéaume, Neuville, Québec G0A 2R0.

Sont présents : Monsieur le maire Bernard Gaudreau, président
Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :
Serge Beaulieu
Luc Bertrand
Luc Delisle
Anne-Sophie Paquet
Simon Sheehy
Denise Thibault

Sont également présentes : Madame Manon Jobin, trésorière
Madame Lisa Kennedy, directrice générale et greffière

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19 h 30. Celle-ci se déroule conformément aux directives émises par le gouvernement du Québec pour éviter la propagation de la COVID-19, et des différents décrets et arrêtés ministériels adoptés.

Il remercie les citoyens d'avoir exercé leur droit de vote lors des dernières élections générales municipales qui ont eu lieu le dimanche 7 novembre 2021. Il souhaite d'ailleurs la bienvenue aux conseillers élus qui siégeront au conseil municipal pour les quatre prochaines années. Il remercie également les membres du conseil sortants.

2. ORDRE DU JOUR

21-11-184 Il est proposé par monsieur Serge Beaulieu et résolu que l'ordre du jour soit adopté, tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

4. PROCÈS-VERBAL

4.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2021

21-11-185 Sur proposition de madame Denise Thibault, il est résolu d'approuver à l'unanimité des membres présents, le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville tenue le 4 octobre 2021, tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE NEUVILLE**

5. DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE

5.1 Embauche d'une adjointe à la direction générale

21-11-186

CONSIDÉRANT le départ de l'adjointe à la direction générale, le 14 mai 2021.

CONSIDÉRANT QU'UN comité de sélection a procédé aux entrevues de plusieurs candidates recommandées par une firme de recrutement et ayant passé des tests préalablement;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme de recrutement et du comité de sélection à la suite du processus d'embauche;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR SIMON SHEEHY ET RÉSOLU,

QUE ce conseil nomme madame Julie Duchesne au poste d'adjointe à la direction générale.

QUE madame Duchesne entre en fonction le 17 novembre 2021, et que cette embauche soit soumise à une période de probation d'un an.

QUE le conseil souhaite la bienvenue et bon succès à madame Duchesne dans ses nouvelles fonctions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2 Embauche d'un lieutenant et de deux lieutenants éligibles au sein du service de sécurité incendie

21-11-187

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Neuville a procédé à un appel de candidatures à l'interne afin de pourvoir aux postes de lieutenant et de lieutenants éligibles au sein du Service de sécurité incendie, à la suite du départ de messieurs Éric Desroches et Steve Paquet à titre de lieutenants;

CONSIDÉRANT QUE les candidatures reçues ont été analysées par un comité de sélection;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection à la suite du processus d'embauche et l'engagement des candidats retenus à suivre la formation requise d'ici la fin de l'année 2022;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LUC BERTRAND ET RÉSOLU,

QUE ce conseil nomme monsieur Samuel Plourde au poste de lieutenant et les candidats suivants au poste de lieutenant éligible :

- Monsieur Éric Gingras
- Monsieur Dominik Nadon

QUE cette nomination soit effective à compter du 16 novembre 2021, et qu'elle soit soumise à une période de probation d'un an.

QUE leurs salaires soient fixés selon la convention collective en vigueur.

QUE ce conseil leur souhaite beaucoup de succès dans le cadre de leurs nouvelles fonctions à la Ville de Neuville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE NEUVILLE**

5.3 Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2022

21-11-188

CONSIDÉRANT QUE l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LUC DELISLE ET RÉSOLU,

QUE le calendrier ci-dessous soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2022 :

Lundi 17 janvier	Lundi 4 juillet
Lundi 7 février	Lundi 22 août
Lundi 7 mars	Lundi 12 septembre
Lundi 4 avril	Lundi 3 octobre
Lundi 2 mai	Lundi 7 novembre
Lundi 6 juin	Lundi 5 décembre

QUE les séances ordinaires prévues au calendrier ci-dessus débutent à 19 h 30.

QU'UN avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à l'article 320 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun point à l'ordre du jour.

7. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

7.1 Autorisation d'une demande d'aide financière au ministère des transports

21-11-189

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Neuville a pris connaissance des modalités d'application du volet Soutien du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes municipales et des travaux admissibles à l'aide financière du volet Soutien;

CONSIDÉRANT QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Neuville s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, y compris la part du Ministère;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Neuville choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux;

CONSIDÉRANT QUE le chargé de projet de la municipalité, monsieur David Bellavance représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME ANNE-SOPHIE PAQUET ET RÉSOLU,

QUE ce conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser ces travaux selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant que, en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que David Bellavance, directeur des travaux publics est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 Participation au programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier pour la restauration de l'église et de la chapelle

21-11-190

CONSIDÉRANT que le ministère de la Culture et des Communications (MCC) et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) ont dévoilé un nouveau programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier (PSMMPI) en décembre 2019;

CONSIDÉRANT que les différents volets proposés permettent de soutenir financièrement des projets de restauration de propriétés privées admissibles dans plusieurs municipalités de la MRC de Portneuf, mais également des projets visant des propriétés municipales admissibles;

CONSIDÉRANT que le programme permet un appariement des sommes investies par le partenaire municipal afin de soutenir la restauration d'éléments du patrimoine immobilier;

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite effectuer un projet de restauration en 2021 sur l'église Saint-François-de-Sales et sur la chapelle de procession Sainte-Anne dont elle est propriétaire et situés respectivement au 704 et au 660 rue des Érables à Neuville;

CONSIDÉRANT que les interventions prévues s'élèvent à un montant estimé de 133 500 \$;

CONSIDÉRANT que la municipalité a soumis ce projet de restauration à la MRC de Portneuf incluant les estimations des coûts du projet, afin qu'il soit soumis au volet 1b – restauration du patrimoine immobilier de propriété municipale, dans le cadre d'une demande d'aide financière déposée au MCC par la MRC de Portneuf;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME DENISE THIBAUT ET RÉSOLU,

QUE la municipalité s'engage à réaliser ce projet de restauration prévu au cours de l'année 2021, sous réserve de l'admissibilité des interventions proposées dans le cadre du PSMMPI.

QUE la municipalité souhaite profiter d'une aide financière dans le cadre du PSMMPI pouvant s'élever jusqu'à 66 750 \$.

QUE la municipalité s'engage à assumer sa contribution financière au projet, dont le montant prévu s'élève à 66 750 \$.

QUE la municipalité s'engage à assumer les dépassements de coûts du projet au besoin.

QUE la trésorière soit autorisée à financer le montant de 66 750 \$ à même le Fonds de roulement.

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE NEUVILLE**

QUE ce conseil autorise madame Lisa Kennedy, directrice générale, ou en son absence ou incapacité d'agir, la trésorière, madame Manon Jobin, à signer tous documents relatifs à cette aide financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

Aucun point à l'ordre du jour.

9. SERVICE DES LOISIRS ET DES COMMUNICATIONS

Aucun point à l'ordre du jour.

10. FINANCES

10.1 Dépôt des comptes du mois d'octobre 2021

21-11-191

Les membres du conseil prennent connaissance de la liste des comptes à payer du mois d'octobre 2021, au montant de 167 111,93 \$, et sur proposition dûment appuyée de monsieur Serge Beaulieu, ils l'approuvent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, Manon Jobin, trésorière de la Ville de Neuville, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses au montant total de 167 111,93 \$. En foi de quoi, je signe ce certificat, ce 16^e jour du mois de novembre de l'an 2021.

Manon Jobin, trésorière

10.2 Dépôt des états comparatifs des revenus et des dépenses

Le conseil municipal prend acte du dépôt des états comparatifs des revenus et des dépenses de la Ville de Neuville au 30 septembre 2021, préparés par madame Manon Jobin trésorière, en conformité de l'article 105.4 de la Loi sur les cités et villes.

10.3 Autorisation de paiement à Saho Construction Inc.-projet de réaménagement du parc de la famille

21-11-192

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Neuville a reçu une aide financière de 962 576 \$ dans le cadre du *Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRS)* pour la réfection du parc de la Famille;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a mandaté la firme SaHo Construction Inc. pour la réalisation des travaux de construction du parc de la Famille par la résolution numéro 21-09-166;

CONSIDÉRANT QUE la firme d'architecture Patriarche a transmis la recommandation de paiement numéro 1 pour l'entreprise SaHo Construction Inc. au montant de 167 609,24 \$ (taxes incluses);

CONSIDÉRANT QUE la recommandation est conforme à l'avancement des travaux;

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE NEUVILLE**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR SIMON SHEEHY ET RÉSOLU,

QUE le conseil autorise la trésorière à procéder au paiement de la facture # 0000001112 au montant de 167 609,24 \$ (taxes incluses) à l'entreprise SaHo Construction Inc.;

QUE cette somme soit prise à même le poste budgétaire numéro 23 08000 729 « *Parc de la Famille - 2021* ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du conseil répondent aux diverses questions.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

21-11-193

Monsieur le maire lève la séance à 20 h 04 sur proposition de monsieur Luc Delisle, conseiller.

En signant le présent procès-verbal, monsieur Bernard Gaudreau, maire, reconnaît avoir signé l'ensemble des résolutions y figurant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Bernard Gaudreau
Maire

Lisa Kennedy
Directrice générale et greffière